



# NEWS LETTER 04

Mars 2019

---

## L'EDITO de Bernard CEAS,

Drôle de politique !.....

La loi TOURAINE, l'amendement FOURNEYRON, la circulaire ministérielle qui a suivi, ont donné un formidable coup de pouce à la pratique d'une activité physique (adaptée), régulière, encadrée.

Les « manques » de ces différentes incitations, n'ont cependant pas tardé à mettre en exergue, les nombreuses imprécisions de ces textes, qui régissent désormais des secteurs certes connexes, mais cependant très différents dans leur mise en place : Sport-santé, Sport-Bien-être, Sport pour-tous, Sport-sur-ordonnance. Le dernier, plus encore que les autres est mal nommé, car il s'agit bien plus pour ces populations en Affection Longue Durée (prises en charge 100% au niveau sécurité sociale pour pathologies chroniques), d'Activité Physique Adaptée et non de Sport, souvent synonyme de compétition.

Trois paramètres ont rapidement suscité la critique : **Le financement** de ces activités, **leur encadrement**, **leur suivi**, de la prescription non-médicamenteuse « éclairée », au retour d'information, en respectant le caractère privé de certaines de ces informations.

**L'absence de financement** ? Certaines structures y ont pallié : Les ARS en subventionnant certains projets éligibles selon leurs données, certaines mutuelles, qui jouent enfin le jeu de la prévention, générateur d'économies de santé, certaines mairies en mettant à disposition des salles, de l'encadrement... Cela fonctionne, créant tout de même de grandes disparités pour un public devant plus ou moins mettre la main à la poche.

**Le flou sur l'encadrement** ? Les textes sont assez dithyrambiques, illisibles pour le profane, pour que chacun, association, club, voire fédération, interprète de manière personnelle les impératifs décrits. Faut-il vraiment un Master II APA, pour prendre en charge un groupe de « Sport sur ordonnance » et en obtenir rémunération ? (Vous avez 4 heures !....). Le médecin généraliste lui,

trouve souvent le charabia illisible et continue d'adresser son patient à risque au kiné, résolvant ainsi d'un même coup le problème de financement, grâce à la prise en charge 100% sécu...

**Quant au déclenchement** de la prescription, la conformité des conseils donnés envers une structure précise adaptée, puis son suivi, il faudrait au médecin généraliste, une formation complémentaire d'au moins 8 jours et les honoraires correspondants pour s'y retrouver et effectuer en cabinet le bilan présumé à ce début d'activité. Une écrasante majorité de médecins référents s'en sont légitimement soulagé, en adressant à des PLATEFORMES D'ORIENTATION, type SSP, leurs patients afin de bénéficier d'une réelle expertise et d'un retour cohérent. Encore une fois l'associatif aura pallié à des décisions politiques élaborées à la hâte, sans concertation, dans l'isolement d'un cabinet ministériel.

Lorsque l'on étudie le projet qui encadre le rôle à venir du Ministère des Sports, qui perd lui-même une partie importante de ses budgets et de ses prérogatives, alors qu'une olympiade s'annonce, on ne peut qu'être inquiets de la disparition du CNDS et d'un certain nombre de financements, alors qu'une fois encore l'associatif (ligues, comités, clubs...) va être interpellé pour former, encadrer des champions et de nouvelles activités, avec encore moins d'aide !

Les fédérations viennent de voir leurs diplômes reconnus, pour enseigner sur le mode du BENEVOLAT, toutes ces nouvelles activités dont il est question ! Sur quels fonds vont se former ces enseignants sans carte professionnelle, quelles garanties pour le pratiquant ? Quelles débouchés pour les éducateurs sportifs formés, les Staps, les organismes sérieux de formation ? Une politique ambitieuse de prévention, de développement sérieux d'une ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE pour tous, aurait nécessité un peu plus d'ambition voire au moins de concertation !



# LE MOT DU PRESIDENT



## LE SPORT SUR ORDONNANCE :

### ROLE DU MEDECIN

L'article de loi date maintenant de 2016, nous sommes 2 ans après l'article et un an après le décret Fourneyron. De nombreuses réunions ont eu lieu, beaucoup de gens se sont impliqués sur le sport santé et le sport sur ordonnance, dès l'arrivée de ces documents, nous avons subi un coup de frein important dans les prescriptions et relation avec les médecins traitants mais à force d'insister sur différents points l'énergie semble revenir et nous nous battons régulièrement pour que les médecins traitant répondent au sport santé en se servant des guides de prescriptions du recensement des clubs et du médico sport apparus le 3 décembre 2018, cependant cette démarche est longue et difficile, le médecin généraliste a peu de temps, il sera difficile pour lui de pratiquer un bilan physique complet et de faire l'ordonnance non médicamenteuse de prescription ainsi que le certificat d'absence de contre-indication (CACI). C'est pourquoi pour notre part, nous insistons toujours sur la présence dans chaque ville ou région d'une plateforme d'orientation, celle-ci après une ordonnance du praticien traitant permet un bilan physique fait par un éducateur physique formé aux APA répondant aux diplômes du décret ministériel.

Ce bilan effectué, sera adressé par mail au patient, et sera transmis au médecin traitant, la possibilité de pratiquer une ordonnance non médicamenteuse pour APA, sera peut-être étendue aux médecins spécialistes. La plateforme d'orientation (SSP) dirigera le patient vers un coach formé santé, avec qui nous aurons des relations directes. Le bilan au bout de 3 mois sera ré-adressé au médecin traitant.

En effet, le médecin prescrira une ordonnance associée au CACI, et pourra diriger son patient vers la plateforme d'orientation Le but est d'économiser le temps du médecin généraliste par ces plateformes d'orientation:

Nous avons prévu en 2019, des dossiers médico-sportifs qui vont être orientés sur une étude de 20 patients. Ces 5 dossiers basés sur le cancer du sein, les problèmes cardiaques, l'hémodialyse, l'obésité opérée et les prothèses de genoux après 75 ans seront une étude que nous sortirons avec les médecins fin 2019 (voir détails page suivante) Ceci nous permettra d'élargir le spectre de notre plateforme à toutes les autres pathologies auquel cet exercice aura servi de témoin.

Avec la mise en place de ces études SSP 2019 (centre médico sportif reconnu par l'état), et aimerait que ses locaux qui ont à l'intérieur des médecins du sport, des administratifs, des éducateurs physiques, des diététiciennes, orthophoniste, kinésithérapeute pour les pertes d'équilibre, épreuve d'effort, VO2, etc... deviennent dans un avenir proche une des maisons « sport santé », idée du ministère de la santé, qui donnerait à Aix-en-Provence et sa région une avancée dans ce domaine de l'activité physique adaptée.

**Dr Philippe CALAS,**  
**Président de SSP.**  
Médecin Régional du CROS PACA.

## **LES PROJETS 2019 DE SSP**

**Par Martine UGLIONE.**

Tous les secteurs du Sport « bien-être », « pour tous », « santé »... se portent bien, à voir l'explosion de l'offre au sein des clubs et associations, incités par leur Fédération affinitaire, l'escrime, le cheval, le tennis, le basket et bien d'autres... je ne reviendrais pas sur un sujet déjà développé dans l'EDITO et pour lequel SSP propose ses solutions fiables, au travers de clubs partenaires sous charte éthique, au travers de sa PLATEFORME D'ORIENTATION.

---

L'association qui vient de fonder sa MAISON SPORT SANTE, va aujourd'hui plus loin et entend utiliser à fond les compétences des membres de son CENTRE MEDICO-SPORTIF reconnu par Jeunesse et sport, de son équipe de médecins formateurs aux APA (en collaboration avec PREPA-SPORTS), pour donner une impulsion directe à L'ACTIVITE PHYSIQUE SUR ORDONNANCE, qu'a beaucoup de mal à gérer les médecins traitants d'un côté et les clubs et associations de l'autre.

Pour cela, certains de nos intervenants, dont la renommée est reconnue sur le Pays d'Aix, en association avec plusieurs établissements de soins avec lesquels des conventions de partenariat ont été signées, (Clinique AXIUM, Clinique du Parc RAMBOT), vont superviser cinq expériences originales, qui réclament une expertise précise au titre du SPORT SANTE :

Le Docteur Karine CAUCINO, cardiologue, va (en association avec SSP) sélectionner et suivre 20 patients après infarctus du myocarde, et les confier à nos éducateurs sportifs spécialisés, sous la direction de Muriel GILLES notre éducatrice référente et de Gilles HAMON, directeur de notre commission technique SSP. Ce groupe de patients va bénéficier d'un bilan initial, puis de bilans refaits à 3 mois et 6 mois. Des critères précis d'évaluation seront retenus et les résultats feront l'objet d'une large diffusion, après étude.

Le Docteur Eric MAGNANT, néphrologue aixois, se propose de faire bénéficier également une vingtaine de patients, au sein même de leur lieu de soins au CENTRE DE DIALYSE DE PROVENCE, de ce type de prise en charge avec deux éducateurs sportifs, spécialement formés à intervenir dans cette structure médicalisée.

Le Docteur Mathieu KADJI, chirurgien viscéral, en collaboration avec RESO 13 et SSP, va développer une prise en charge spécifique, sur un groupe d'une vingtaine d'opérés en chirurgie bariatrique (traitement de l'obésité), à leur sortie de la prise en charge en kinésithérapie.

Avec l'ICOP, (Institut de chirurgie orthopédique de Provence), une expérience identique va être menée, sur une vingtaine de patients, opérés d'une prothèse de genou et âgés de plus de 75 ans. Enfin, une étude similaire, conduite par le Dr Véronique VAINI-COWEN, chirurgien, va être mise en place, pour une vingtaine d'opérées du sein. Toutes les données seront comparées avec celles de groupes témoins n'ayant pas bénéficié d'un suivi de prise en charge. Certains groupes seront reconduits, pour que, sur un temps raisonnable, nous puissions conclure sur l'effet bénéfique de ces activités, sur les diminutions des récurrences.

Avec ces cinq projets, nous espérons l'appui de l'ARS, la participation de sponsors, grâce au mécénat, la participation de certains laboratoires impliqués, de la CPAM interpellée et de certaines mutuelles. SANTE SPORT PROVENCE va exploiter son « Cœur de métier », qui relie pleinement le SPORT à la SANTE. Vous suivrez dans nos News-letters à venir, l'évolution de ces différents projets.

---

# LE MOT DE LA COMMISSION TECHNIQUE



## FORMATION CONTINUE APS-Santé

Du 8 avril au 12 avril 2019

### **Intervenants à la formation :**

6 médecins spécialisés, 1 intervenant APA, 1 intervenant Faculté de sports, 3 formateurs spécialisés, 1 nutritionniste, 1 psychologue.

**Rappel : Formation ouverte au seul titulaire d'une carte professionnelle à jour et délivrée par les services de l'Etat.**

### **PERSPECTIVES ENVISAGÉES A VENIR :**

Nous sommes toujours dans l'attente de la création officielle d'une qualification reconnue d'Etat par CQP qui devrait s'intituler « APS SUR PRESCRIPTION MEDICALE » désormais homologué *par la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation - CPNEF-* et en corrélation avec la loi en vigueur relative à la modernisation du système de santé (*Décret et Instruction parus*). Ainsi cette réglementation définit un nouveau cadre législatif concernant la pratique d'activité physique comme thérapie non médicamenteuse et l'intégration de prescription dans le cadre du parcours de soins des patients.

De ce fait, on espère voir rapidement la sortie de l'arrêté (*Ministère de la formation professionnelle avec enregistrement au répertoire national des certifications- RNCP – Adaptation au code de la santé publique en corrélation avec les Ministères santé / sports et liste des organismes délégataires*) qui devrait éditer la liste des qualifications professionnelles fédérales par la création d'un CQP et ou autres appellations ... .

Ainsi cette certification, donnera à l'éducateur sportif le droit à la délivrance d'une carte professionnelle pour enseigner contre rémunération le public ciblé.

## **ADAPTATION AUX NOUVELLES MESURES :**

Par conséquent, si la parution de cet arrêté se réalise en accord entre le CTR / la DTN de la Fédération « Sport pour Tous » et SSP/CMS - *via Prépa-sports organisme de formation habilité* - nous proposerons une passerelle technique et pédagogique avec alternance en club SPT afin d'aboutir à ce CQP « APS sur prescription médicale » aux éducateurs sportifs déjà formés et aux futurs inscrits pour la formation continue de 40 heures.

## **CONSTAT DANS LA LECTURE DES OBLIGATIONS FORMATIVES :**

Concernant les obligations de formation pour être habilité, notre structure remplit a priori en partie le cahier des charges imposé dans les prérogatives de cet arrêté - (*contenus pédagogiques obligatoires / validation de l'ensemble des blocs de compétence et qualification des intervenants Article D1172-2*).

## **RELATION FEDERALE :**

Enfin, pour info : Santé Sport Provence – Centre médico sportif reconnu d'Etat –SSP/CMS - se voit délivré par la Fédération Française Sports pour Tous, l'attribution de leur charte « sport santé bien-être ».

Cette reconnaissance va fortifier davantage l'image extérieure de service public que nous véhiculons. N'oublions pas que l'un des objectifs est de promouvoir et proposer un enseignement d'activités physiques et sportives de qualité mais aussi maintenir voir renforcer la santé bien-être, face à un public très hétérogène dont les pathologies sont diverses et variées.

**Gilles HAMON,**

Conseiller technique en activités "santé".

# “LA LIGNE DE BUS” SSP-CMS

**Par Pascale EMMANUELLI,**

Coordinatrice.

Côté nouvelles pistes en matière de partenariat, Santé Sport Provence s'ouvre au Pays d'Aix et prend la direction des Alpes ...

**Premier arrêt :** à Venelles où se trouve la nouvelle section de l'US Venelles « Multi sports santé Bien-être »

**Deuxième arrêt :** toujours à Venelles, pour la section boxe Noble Art du Pays d'Aix (NAPA). Depuis le mois de Septembre, un programme passerelle NAPA Santé Sport Bien Etre (SSBE) a été mis en place sur un cycle de 15 semaines décliné à une fréquence de 2 séances hebdomadaires.

**Troisième arrêt :** à l'Étang de la Bonde, dans le Vaucluse, au pied du Luberon où l'association « Le Bien-être en Mouvement » affiliée à La Fédération Française Sport Pour Tous vous propose de la marche active et du pilate (les lundis, mardis et jeudis matins).

**Retour à Aix-en-Provence et terminus ...**

En collaboration avec “ Sport Pour Tous Provence Alpes Côte d'Azur”, un nouveau programme d'Activité Physique Adaptée (Programme Intégré d'Equilibre Dynamique : PIED) financé par le CNDS et gratuit pour les Séniors.

Il se déroulera tous les vendredis à partir du 22 mars jusqu'au 21 juin 2019 de 10 h 00 à 11 h 30 à la Maison des Arts de Combat à Aix-en-Provence.

## “Les lignes de bus” existantes

### Activités déjà en place

- ⇒ Notre éducatrice Muriel GILLES vous propose deux créneaux à Aix-en-Provence :
  - Atelier Sport Santé en salle tous les lundis de 14 h 00 à 15 h 00 au Centre Socio Culturel Jean-Paul Coste.
  - Marche Santé en extérieur avec Muriel GILLES tous les mercredis de 11 h 00 à 12 h 00 au Parc de la Torse.

# ACTIVITE

**Par Muriel GILLES,**  
Educatrice.

## SSP et L'Orée du jour

- Dans le cadre de ses missions de promotion de la santé par l'activité physique, Santé Sport Provence (centre médico-sportif) a noué un partenariat avec la ville d'Aix-en-Provence et plus précisément avec le Service Handicap et son directeur, le Dr Jean-Luc DUPONCHEL afin de cibler un public trop peu présent et représenté dans le monde sportif : les personnes atteintes d'affections psychiques.
- Les résidents du foyer médico-social « l'Orée du jour » peuvent ainsi bénéficier d'activités physiques adaptées au sein de leur structure pour ceux qui ont besoin d'un cadre sécurisé et connu. L'objectif est de rendre la pratique ludique et bienfaitrice et lancer une dynamique entre les résidents pour créer une émulation et une envie de bouger plus.
- De cette volonté est né le projet « Sportons-Nous Bien », porté par l'équipe d'encadrement, les soignants et SSP. Les résidents intéressés ont évalué leur niveau d'activité physique et répondu à divers questionnaires en début de programme, et le seront de nouveau en milieu et en fin, afin d'adapter les séances selon leurs besoins et envies.
- La journée « portes ouvertes » du 26 mars prochain permettra, à ceux qui n'ont pas encore osé, de venir essayer au stand " Sportons-Nous Bien ".

**04 42 22 80 82**  
**contact@santesportprovence.**



SANTÉ  
SPORT  
PROVENCE



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Centre médico sportif reconnu par l'État

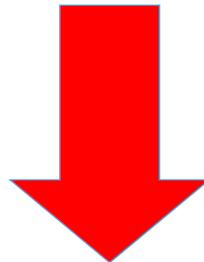
## SPORT SANTÉ

### RÔLE DU MÉDECIN TRAITANT

**ALD** → **ORDONNANCE NON MÉDICAMENTEUSE**

Certificat d'absence de non contre-indication

**NON ALD** → **CONSEIL D'ACTIVITES PHYSIQUES**



**LA PLATEFORME SSP S'OCCUPE DE TOUT**



**04 42 22 80 82**

Association Loi 1901 Centre Médico Sportif reconnu par l'état  
38, avenue. de Lattre de Tassigny 13090 Aix-en-Provence

☎ 04 42 22 80 82 - Mail : [contact@santesportprovence.com](mailto:contact@santesportprovence.com) - Web : [www.santesportprovence.com](http://www.santesportprovence.com)